

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 61 (1999)
Heft: 10

Artikel: Libéralisation du courant : conséquences sur l'agriculture
Autor: Düring, Félix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libéralisation du courant:

conséquences sur l'agriculture

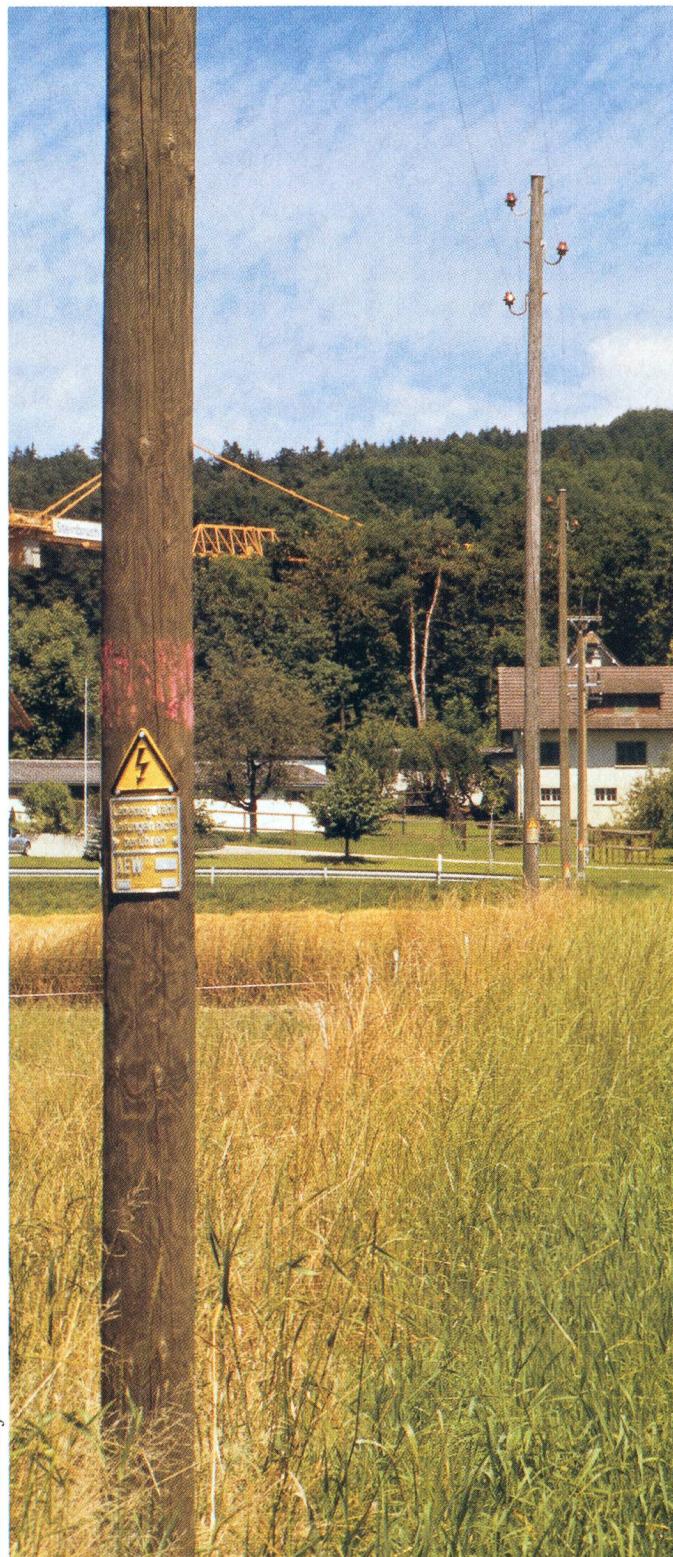


Photo: Ueli Zueifel

Felix Düring

Le prix du courant va-t-il aussi tomber dans le secteur agricole? Il est prévu que les lois en faveur de la libéralisation du marché de l'électricité entrent en vigueur au cours des prochaines années. Concrètement, quelles en seront les conséquences et quel sera le développement éventuel pour l'agriculteur-consommateur?

Au début juin, le Conseil fédéral a adopté la dernière version de la loi sur l'électricité pour la remettre au Parlement. L'ouverture du marché de l'électricité est prévue pour le 1^{er} janvier 2001. Dans l'espace de 6 ans, deux autres étapes sont prévues: cela signifie que tout consommateur sera libre de choisir son fournisseur.

1^{re} étape: Dès 2001, l'ouverture des marchés deviendra réalité pour tous ceux qui consomment plus de 20 millions de kWh par an. Les distributeurs seront autorisés à se servir auprès du marché libre à raison de 10% de leur consommation et, en plus, d'approvisionner leurs gros clients.

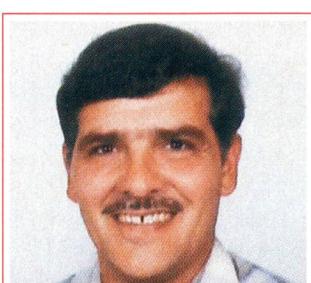
2^{re} étape: Après 3 ans, introduction

Le marché de l'électricité libéralisé: qui construit, modernise, entretient – et à quelles conditions – les infrastructures des villages, des hameaux et des fermes isolées que l'on déserte?

des prix du marché pour les entreprises qui consommeront plus de 10 millions de kWh.

3^e étape: Six ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'électricité, le monopole des fournisseurs tombera et tous les consommateurs pourront acheter le courant sur le marché libre. Des expériences faites à l'étranger montrent que ce sont avant tout les industries et les gros clients qui profitent de cette nouvelle situation car ils obtiennent environ 30 % de réduction sur le courant. Selon des articles publiés dans la presse étrangère, les prix des gros clients du secteur industriel se négocient entre 3 et 4 ct le kWh. Si ces derniers épargnent déjà quelques millions, les PME, les exploitations agricoles et les ménages devront attendre la loi pendant encore 6 ans.

Après ces 6 années, les coûts de courant risquent de grimper car il se pourrait que l'économie réalisée à



Felix Düring, agriculteur saint-gallois de Niederbüren est au bénéfice d'une formation de monteur électricien. Dans le cadre d'exposés donnés par la section Saint-Gall de l'ASETA, il s'est exprimé sur les conditions-cadres de la consommation d'électricité dans les exploitations agricoles. F. Düring est aussi membre de la Commission sectorielle 5 de l'ASETA.

l'achat du courant soit à nouveau avalée par des taxes de transport. Les centrales électriques sont toutefois légalement obligées d'accorder une autorisation d'acheminement pour le courant étranger; bien entendu, le montant total de ces coûts sera décisif. En Allemagne, les coûts de transport et la distribution du courant s'élèvent environ à 9 ct/kWh. Cependant, étant donné la topographie de la Suisse, ceux-ci pourraient former une part plus importante de l'ensemble des coûts. En plus, la question est de savoir quelle sera la hauteur des coûts pour les régions rurales et les zones de montagne. Pour l'instant, aucun pronostic ne peut être émis quant aux prix: les coûts de distribution, fixés par les monopoles actuels et pratiqués dans les agglomérations, comparés à ceux des régions marginales n'apparaissent pas clairement. Dans le projet de la loi sur l'électricité, la solidarité des tarifs entre les gros clients s'alimentant à une même source sera soumise à des bases fédérales légales. Une

question reste en suspens: comment ces prescriptions seront-elles interprétées? Afin que l'agriculture ne soit pas désavantagée, l'intervention de nos politiciens est demandée.

Dans les années à venir, les structures du marché suisse de l'électricité seront sujettes à bien des changements et le monopole inefficace des SI aura peu de chance de survivre. En restructurant leurs services – ce qui est inévitable – une baisse des prix sera faisable. De plus, étant donné le coût d'acheminement et le monopole, la concurrence des distributeurs sera assez limitée. Les premiers bénéficiaires des baisses d'électricité seront avant tout les grands consommateurs, les centres d'achat et les agglomérations.

Dans la libéralisation du marché de l'électricité, l'étendue de la demande joue un rôle prépondérant. La création d'entreprises d'achat engendre un accroissement de la demande qui pourra ainsi influencer considérablement le prix du courant.

L'avis de Roland Biolley,

Hausen AG, président de la Commission sectorielle 5 de l'ASETA (Agriculture, énergie et environnement)

«La question de la libéralisation de l'électricité est très complexe. Les expériences faites à l'étranger montrent qu'il n'existe aucune recette universelle. Les producteurs d'électricité s'ouvrent au marché, ce qui amène une situation à long terme plutôt nébuleuse pour le consommateur. Les grands utilisateurs en profiteront, les petits, à peine. De toute façon, il n'existe encore aucun concept sérieux pour endiguer ce danger; on craint aussi, du côté des agriculteurs, que les contrées peu habitées deviennent peu intéressantes pour l'achat de courant. Ainsi les consommateurs de régions retirées devront payer des tarifs plus chers.»

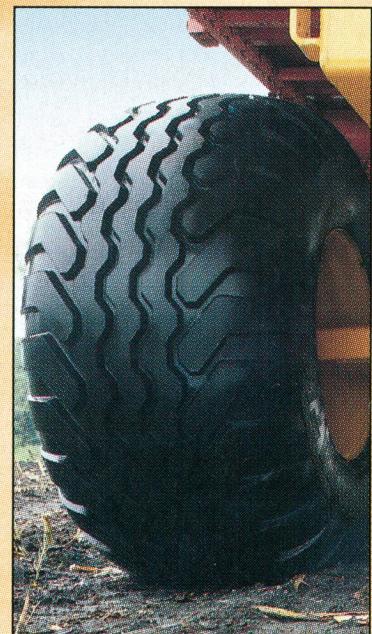
Que faire?

- Discuter ces questions à l'échelon politique. Dans toutes les situations, protéger l'agriculture et la population rurale d'inconvénients excessifs.
- Créer des groupements d'achat. Les paysans doivent s'interroger sur ce qu'ils désirent. Pour ce faire, des bases légales sont nécessaires.
- Déterminer le rôle que joueront, à l'avenir, les coopératives d'électricité dans les petites communes.
- La Commission sectorielle 5 de l'ASETA examinera toutes ces questions (et leur complexité) dans le but de soutenir des négociations propices aux agriculteurs.

Votre récolte

Nous avons le souci de votre récolte de maïs. Le Flotation+ de Vredestein y répond : grande force portante, grande surface de contact et orniérage minimal pour préserver la structure du sol. La technologie de pointe Vredestein à son sommet.

Notre Flotation+



VREDESTein
Des pneus pour de meilleurs résultats.